



Paramétrage PAYFiP

Diffusion							
Nom	Fonction	Type diffusion	Version du document	Date			
M RIGOULOT STÉPHANE	Directeur du service informatique	Procédure	2.0	17/02/2020			
M RIGOULOT STÉPHANE	Directeur du service informatique	Procédure	1.0	13/02/2020			

# SOMMAIRE

Paramétrage PAYFiP	1
Titres payables par Internet - Contexte réglementaire	3
Contexte réglementaire	3
Mettre en service la gestion des titres payables par Internet (TIPI Titre)	5
Accès :	5
Marche à suivre :	5
Configuration des éditions réglementaires	7
Accès :	7
Marche à suivre :	7
Saisie d'un titre payable par Internet (TIPI)	9
Accès :	9
Marche à suivre :	9
Mettre en service la gestion des titres payables par Internet (TIPI Role)	10
Accès :	10
Marche à suivre :	10
Accès :	11
Marche à suivre :	11

# Titres payables par Internet - Contexte réglementaire

### Contexte réglementaire

Afin de faciliter et d'améliorer le recouvrement des titres, la DGFiP propose le dispositif TIPI (Titres Payables Par Internet). Celui-ci permet le paiement en ligne des titres de recette dans un cadre sécurisé et entièrement automatisé.

TIPI est une solution d'encaissement par carte bancaire sur Internet, automatisée de bout en bout. Complémentaire des moyens de paiement préexistants, le service est accessible à partir d'un portail (celui de la collectivité ou celui de la DGFiP) et fonctionne comme un site marchand, à partir duquel l'usager peut effectuer ses règlements 24 heures sur 24 et sept jours sur sept.

TIPI permet donc d'étendre le paiement en ligne, jusqu'ici limité aux recettes encaissées par l'intermédiaire d'une régie (réservation de billets pour les théâtres municipaux ou approvisionnement d'un "compte famille") aux recettes dont l'encaissement est dévolu au comptable public (eau, loyers...).

Depuis fin 2017, la DGFiP propose aux usagers, via TIPI, un moyen de paiement complémentaire : le prélèvement unique. Ce mode de règlement est proposé à la connexion et reste un choix pour l'usager. De ce fait, TIPI devient PAYFIP. Le terme TIPI devrait disparaitre.

PAYFIP offre un autre mode de règlement pour les usagers : le paiement par prélèvement unique.

Avantages :

 Pour l'usager : service moderne, accessible à tout moment sans avoir à se déplacer, sécurisé, simple d'utilisation et très rapide : l'opération s'effectue en quelques clics et l'internaute reçoit immédiatement après, sur son adresse de messagerie électronique, un ticket confirmant son paiement.

• Pour la collectivité : le paiement en ligne est l'occasion de rationaliser la chaîne de recettes, l'adhésion au service permettant notamment de renforcer la qualité des titres émis : les paramétrages nationaux du dispositif TIPI impliquent en effet une normalisation des références des dettes ainsi qu'une nécessaire rigueur quant à la précision de l'imputation comptable. De plus, l'automatisation des procédures contribue à sécuriser le recouvrement et, in fine, à améliorer la trésorerie.

### Adhésion :

Toutes les collectivités peuvent adhérer au service. Le paiement peut s'effectuer à partir :

du portail TIPI de la DGFiP (<u>https://www.tipi.budget.gouv.fr</u>);

• ou du portail internet de la collectivité (si celui-ci le permet).

Chaque collectivité choisit les produits qu'elle souhaite proposer au paiement en ligne (eau, cantine, loyers...). L'ouverture du service peut ainsi concerner un seul, plusieurs ou l'intégralité des produits à encaisser.

L'accès à TIPI est conditionné par le respect d'un cahier des charges ; et, après la simplification des documents d'adhésion à PayFip en 2019, la désignation de tous les produits concernés se fait sur le même document. Par ailleurs, l'ouverture du service suppose, au préalable, de mener une réflexion sur l'ensemble de la chaîne de traitement des recettes, en lien avec le comptable de la collectivité et le correspondant monétique de la DGFiP au niveau départemental.

### Coût du service :

Les coûts de création, de développement et d'adaptation du portail Internet sont à la charge de la collectivité si elle n'utilise pas le portail DGFiP.

Seul le commissionnement lié à l'utilisation de la carte bancaire incombe à la collectivité, le commissionnement pour les collectivités locales a été négocié et, est de :

- > 0,05€ + 0,25% du montant de la transaction pour les CB et UE >20€ (Union Européenne)
- > 0,03€ + 0,20% du montant de la transaction pour les CB et UE <20€ (Union Européenne)
- > 0,05€ +0,5% hors UE

La convention en vigueur à ce jour le mentionne page 6/8.

Aucun frais si l'usager choisit le prélèvement unique, mais les 2 modes de règlement doivent être proposés.

Modalités d'application :

La collectivité choisit les recettes devant faire l'objet d'un règlement par TIPI.

Les données que l'usager doit saisir pour s'acquitter de sa dette doivent apparaître sur l'avis des sommes à payer. Ces données sont :

- l'adresse de connexion de la page de paiement (de la DGFiP ou du site internet de la collectivité);
- l'identifiant collectivité : numéro de client TIPI fourni par le correspondant monétique (administrateur départemental). Ce numéro comporte obligatoirement 6 caractères numériques ;
- la référence de la dette TIPI : sous la forme "exercice numéro de titre numéro d'ordre".

Par exemple,

pour le titre n° 13, la référence de la dette TIPI est **2019-13-1**.

Ces données sont affichées sous le libellé "Vous pouvez payer cette dette sur Internet en vous connectant sur www.tipi.budget.gouv.fr et en saisissant les informations suivantes".

La formule de paiement et la référence de la dette TIPI n'apparaissent pas sur les avis des sommes à payer des titres non TIPI.

L'application TIPI traite les titres pour leur totalité. Il n'est donc pas possible sur un même titre d'avoir des lignes donnant lieu à un paiement TIPI et les autres non. Du moment qu'une ligne est TIPI, le traitement de la DGFiP traite tout le titre en TIPI.

Cas particulier des titres émis suite à facturation :

La référence TIPI doit apparaître sur la facture émise avec le rôle, puisque c'est cette pièce qui est transmise aux usagers dans le cas du ROLMRE. La formule de paiement et la référence de la dette TIPI n'a pas lieu d'apparaître sur le feuillet d'avis des sommes à payer du titre. En conséquence, lors de la génération des titres de la facturation en comptabilité, ceux-ci ne sont pas TIPI même si la facture est TIPI.

# Mettre en service la gestion des titres payables par Internet (TIPI Titre)

### Accès :



# bureau *Données*, bloc *Dossiers*, option *Budget* > onglet *Info. Générales*

### Marche à suivre :

Si votre collectivité ou établissement est adhérent au dispositif TIPI proposé par la DGFiP (possibilité pour l'usager de payer par carte bancaire sur Internet) alors vous devez l'indiquer au niveau de la fiche du budget :

- 1. Depuis la fiche de votre budget, cliquez sur l'onglet *Info. générales*.
- 2. Cochez la case *Utilisation du TIPI* :

. gene	rales	Liaisons	AS/	ΑP			
Ordo Type	Collectivité		N° INSEE	90999	N° SIREN	259118007	NIC 00018
Nom	LAPIN		Prénom	Sancho		Qualité Maire	
Tiers Tiers p	trésorerie – oar défaut	PAIER					
Code	Produit Loc	al	-				

- Renseignez l'*adresse Internet* de la page de paiement de la DGFiP

   (<u>https://www.tipi.budget.gouv.fr</u>), ou bien celle du site internet de votre collectivité si celui-ci permet d'effectuer les paiements.
- 4. Inscrivez l'*identifiant collectivité*, c'est-à-dire le numéro de client TIPI fourni par votre correspondant monétique (administrateur départemental). Ce numéro comporte obligatoirement 6 caractères numériques.
- 5. Les données que l'usager doit saisir pour s'acquitter de sa dette apparaissent sur l'avis des sommes à payer. Ces données sont :
  - l'adresse de connexion de la page de paiement (de la DGFiP ou du site internet de la collectivité) ;
  - l'identifiant collectivité ;
  - la référence de la dette TIPI : sous la forme "exercice numéro de titre numéro d'ordre".

Par exemple,

pour le titre n° 13, la référence de la dette TIPI est **2019-13-1**.

6. Ces données sont affichées sous le libellé "Vous pouvez payer sur internet en vous connectant sur <u>https://www.tipi.budget.gouv.fr</u> et en saisissant les informations suivantes". Au besoin, vous pouvez modifier ce libellé *(par exemple, pour remplacer l'adresse de la page de paiement de la DGFiP par celle du site internet de votre collectivité, si celui-ci permet d'effectuer les paiements).* 

Enregistrez la fiche.

# Configuration des éditions réglementaires

### Accès :

# bureau Données, bloc Dossiers, option Exercice



### Marche à suivre :

	Ber CONI	COMMONE MAGNO	Con	VIIIe de IVIAC	1105
Norme M 14 💌 1	ype Commune	▼ Niv	veau 1 💽 Commune	entre 500 et 3 500 hab.	Rattachement 🔽
Vote					
Fonctionnement	Investissem	ent		Budget TTC	Contrôle budgétaire
<ul> <li>Chapitre</li> </ul>	Ochapitre	<ul> <li>Avec opération</li> </ul>	Avec recette	O Provisions budgétaires	
O Article	O Article	Sans opération		• Provisions semi-budgétaire	es
Situation				Autres infos	
Fond	tionnement Inv	estissement			
		Journée e	complémentaire 🛛	Présentation simplifiée	
Engagements reportés					
Engagements reportés Crédits de report générés		Exercice of	clos 🗌	ZAC ou lotissement	
Engagements reportés Crédits de report générés Engagements soldés		Exercice of Exercice of Démarra	clos 🛛 🗍 ge en cours d'année 📋	ZAC ou lotissement	4945
Engagements reportés Crédits de report générés Engagements soldés Rattachement effectué		Exercice ( Démarra) NMP régi	clos 🛛 🗍 ge en cours d'année 📋 lementaire 🔹	ZAC ou lotissement	4945
Engagements reportés Crédits de report générés Engagements soldés Rattachement effectué Restes à réaliser au CA		Exercice     Démarra     NMP régi	dos  ge en cours d'année lementaire	ZAC ou lotissement	4945

Cliquez sur « Editions liquidations »

Cliquez sur « Configuration »

Ordre d'édition le critère O par imputation O par ardre de taisie O par tiers O par tiers O par tiers O par tiers O par tiers O par tiers Par tiers O par tiers Contiguration O par tiers Par tiers Par tiers Par tiers O par tiers Par tiers	on / par tiers	Folios des Titre exé Compte d Bulletin d Avis des s Partie dé P503 : Fe	titres à éditer outoire de gestion le liquidation ommes à payer tachable scule uillet unique	Mention exécutoire des titres Formule exécutoire Onermal OAlsace - Commune OAlsace - SPCI OAutre Delais de nairement Delais de nairement	en application de l'article L252 rendu exécutoire conformément R.2342-4, R.3342-8-1 et R.4341-	A du livre des procédures fiscales, pris, émis aux dispositions des articles L30175, D.161 du Code Général des Collectivités Territorial
Fenêtre des enveloppes pour les Avis des sommes à payer Type Destinataire seul  Réglage haute	ur 0 mm	<ul> <li>Edition de</li> <li>Edition de</li> </ul>	es titres triée par type es titres triée par numéro	A Compter de la réception o - Trente jours pour pay - Deux mois pour évent	O Saisie libre du présent avis, vous disposez d'un er cette somme au comptable public uellement contester ce titre de recet	Formule par défaut  délai de : c, selon les modalités détaillées ci-dessous te, selon les modalités détaillées ci-dessous.
Conteries 2 exemplaires des bordereaux de mandat ? Editer les 3 exemplaires des bordereaux de titre ? Editer les bordereaux de règlement ? Editer les bordereaux de règlement ? Editer les ordes de virement ? Editer la signature de l'ordonnateur ? Editer nom, prénom et qualité de l'ordonnateur sur les mandats ? Editer les mandats de l'ordonnateur sur les mandats ?	<ul> <li>Oui</li> <li>Oui</li> <li>Oui</li> <li>Oui</li> <li>Oui</li> <li>Oui</li> <li>Oui</li> </ul>	Non	Signature	Modalité de règlement Internet (TIP) Im Prélévement automatique Im Chèque	⊖ Saisie libre ⊽ Vre ष्र Esp (⊂ Cari	O Sakie semi automatique ment bancaie ècces le bancaie
Negrouper les fonctions (function "UUC") ? Regrouper les laux de TVA ? Editer les écritures au format PDF ?	⊙ Oui ⊙ Oui ⊖ Oui	<ul> <li>Non</li> <li>Non</li> <li>O Non</li> </ul>		Voies de recours Pour tout renseignement co contacter : Ville de MAGNU Pour contecter le bien-fond	Saisie libre     mplémentaire sur la créance dont l S, Place de l'hotel de Ville, 90XXX M	O Formule par défaut     e palement vous est réclamé, vous devez AGNUS. ser un recours devant le tribunal administrati
				dans un délai de deux mois ce tirre ou de la notificatio locaies). Tribunal par défaut ⊙ Oui ○ Non	s suivant la réception du titre exécu n d'un acte de poursuite (cf. 2° de l'a tribunal administratif	toire, ou, à défaut, du premier acte procédant article L1617-5 du code général des collectivi

Puis cochez la case « Internet (TIPI) » si vous êtes en « Saisie semi automatique ».

# Saisie d'un titre payable par Internet (TIPI)

### Accès :

bureau Accueil, bloc Exécutions, option Titres

### Marche à suivre :

À la saisie du titre, renseignez les informations comptables et cochez la case « TIPI ». La case TIPI n'est visible que si vous avez configuré la gestion des TIPI.

Le numéro de la dette sera créé lors de l'ordonnancement (lors de la numérotation du titre).

À l'édition donc, on a le visuel suivant :



# Mettre en service la gestion des titres payables par Internet (TIPI Role)

Pour la mise en place de TIPI sur les factures de role, vous devez paramétrer le logiciel e.facturation. Les usagers ne recevront pas alors d'avis de sommes à payer mais la facture issue du logiciel e.facturation.

À ce titre, lorsque vous conventionnez avec la DGFiP pour adhérer à PAYFIP vous obtenez deux identifiants : TIPI Titre et TIPI Role.

Afin d'éviter toute confusion, ne paramétrez le TIPI Role dans le logiciel e.facturation que si vous émettez toujours un role de facturation (fichier ORMC, bordereau de quittancement et factures à la trésorerie). Si vous faites une transmission des titres en comptabilité pour générer des titres individuels, les créanciers auront une référence TIPI sur le titre ASAP.

### Mettre en service la gestion des titres payables par Internet (TIPI Role)

### Accès :

#### bureau Paramétrage, bloc Généralités, option Paramétrage TIPI



#### Marche à suivre :

Indiquez les informations fournies par la DGFiP :

Adresse de la plateforme

### Numéro identifiant TIPI Role

URL (adresse de la page de paiement)	https://www.tipi.budget.gouv.fr	
Identifiant collectivité	004788	

### Paramétrer

### Accès :

bureau Facturation et transferts, bloc Présentation des documents, option Factures : modèles de factures

Facturation et transferts	
Facturation	
Calcul / numérotation	
Contrôle de la facturation	
acturation	Présentation des documents
acturation Calcul / numérotation	Présentation des documents Factures : modèles de factures

#### Marche à suivre :

Sélectionnez le modèle initial et faites « *Dupliquer le modèle* ».

Accueil Facturation X Liste des mod	èles×		
	<u>D</u> upliquer le modèle		
Designation	Type de papier	Regroupement par	Pied de facture
		A la service service service	Courses à actor and

• Indiquer par exemple TIPI dans la désignation et sélectionner la présentation souhaitée :

Designati	on TIPI		
de présentation			
ype de papier	Regroupement par	Pied de facture	Montants (colonnes)
réimprimé Nº1	Abonnement	Coupon à retourner	HT
réimprimé Nº2	Rubrique	Coupon à retourner	HT + TVA
apier blanc	Abonnement	Coupon à retourner	HT
apier blanc	Rubrique	Coupon à retourner	HT
apier blanc	Rubrique	TIP	HT
apier blanc	Rubrique	Coupon à retourner	HT + TVA + TTC
ecto/Verso	Rubrique	TIP	HT + TVA + TTC
ecto/Verso	Rubrique	Coupon à retourner	HT + TVA + TTC
apier blanc	Abonnement	TIP	HT

Enregistrer 
Retourner sur cette présentation et faire « *Personnaliser le contenu* » :

Type de papier	Regroupement par	Pied de facture	Montants (colonnes)
Préimprimé N°1	Abonnement	Coupon à retourner	HT
Préimprimé N°2	Rubrique	Coupon à retourner	HT + TVA
Papier blanc	Abonnement	Coupon à retourner	
Papier blanc	Rubrique	Coupon à retourner	HT
Papier blanc	Rubrique	TIP	HT
Papier blanc	Rubrique	Coupon à retourner	HT + TVA + TTC
Recto/Verso	Rubrique	TIP	HT + TVA + TTC
Recto/Verso	Rubrique	Coupon à retourner	HT + TVA + TTC
Papier blanc	Abonnement	TIP	нт

Cocher la case « Éditer les références TIPI »

